



Le Sénat maintient l'autonomie fiscale des communes dans les métropoles

ATTENTION - Ajoute vote article ///

PARIS, 2 fév 2010 (AFP) - - Le Sénat a maintenu par un vote massif, mardi, l'autonomie fiscale des communes au sein des futures métropoles contre l'avis du gouvernement, dans le cadre de l'examen du projet de loi de réforme des collectivités.

Le texte d'origine du gouvernement prévoyait que le pouvoir de lever l'impôt des communes d'une métropole était transféré à cette dernière. La métropole percevait toutes les taxes et les redistribuait à ses communes. La commission des Lois saisie au fond lors de son examen du texte avait supprimé cette intégration fiscale et rétabli l'autonomie fiscale des communes. C'est ce texte modifié par la commission qui vient en discussion en séance.

Mardi, la commission des Finances du Sénat a présenté en séance un amendement à l'article 5 du texte -qui crée les métropoles- visant à rétablir le texte d'origine du gouvernement. S'en est suivie une longue discussion au cours de laquelle la majorité UMP-Union Centriste s'est divisée et les deux commissions, Lois et Finances, se sont affrontées.

Finalement l'amendement de la commission des Finances, soutenu par Alain Marleix (Collectivités territoriales), a été rejeté massivement par la gauche mais aussi par quasiment toute la majorité qui a suivi le rapporteur du texte Jean-Patrick Courtois (UMP).

Le président du groupe UMP, Gérard Longuet, le président centriste de la commission des Finances, Jean Arthuis, l'ancien ministre Jean-Pierre Fourcade (UMP) et quelques rares sénateurs UMP ont voté pour l'amendement mais ont été sèchement battus.

"Je suis pour des métropoles fortes mais pas à marche forcée", a lancé Maria-Hélène Des Esgaulx (UMP). "On risque de reculer si on va trop vite", a abondé Dominique Braye (UMP).

"Nous sommes pour des métropoles fortes, puissantes, mais aussi pour le maintien des communes à l'intérieur des métropoles", a déclaré Jean-Pierre Sueur (PS). "Il faut que les communes puissent continuer à percevoir l'impôt", a ajouté le sénateur-maire de Lyon, Gérard Collomb (PS).

"Il faut être à la hauteur des défis, faute de quoi les métropoles mettront des décennies à être compétitives", a au contraire soutenu Charles Guéné (UMP) qui a plaidé pour le retour au texte du gouvernement. "Il faut une claire distinction entre métropoles et communautés urbaines", a renchéri Jean Arthuis.

Les sénateurs ont ensuite voté l'ensemble de l'article qui instaure la métropole, une nouvelle catégorie d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Elle regroupera des communes d'un seul tenant et sans enclave représentant plus de 450.000 habitants. Les huit villes les plus peuplées (Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nice et Strasbourg) pourront ainsi accéder à ce statut. Les métropoles récupéreront plus de compétences des communes et des départements que les communautés urbaines. L'UMP et l'Union Centriste ont approuvé cet article, le PCF a voté contre, le PS s'est abstenu.

Les sénateurs sont élus notamment par les conseillers municipaux.